Docusign Envelope ID: C2556FB2-8806-846A-82F5-743F303E6D9E

2LCH
Société à responsabilité limitée
au capital social de 5 000,00 €
129 boulevard de Sébastopol
75002 PARIS
En cours de constitution au RCS de Paris

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSTITUTIVE EN DATE DU 15 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
le 15 septembre,
à 10h00,

Les associés de la Société 2LCH, Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 € divisé en 100 parts sociales de 50,00 € chacune, en cours d'immatriculation au greffe de Paris, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Constitutive.

L'Assemblée constitutive est présidée par Long CHENG.

Le président de séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour ci-après arrêté.

ORDRE DU JOUR

- Création d'une Société à responsabilité limitée ;
- Nomination de Monsieur Long CHENG en qualité de Gérant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de la Collectivité des Associés les documents suivants :

- Le projet de statuts de Société à responsabilité limitée ;
- La liste des souscripteurs de la Société à responsabilité limitée en cours d'immatriculation ;
- Une copie de la convocation remise en main propre à chaque associé ;
- La feuille de présence, accompagnée, le cas échéant, des pouvoirs des associés représentés ;
- Le texte des projets de résolutions soumis à la Collectivité des Associés ;

Il déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables ont été communiqués aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, dans les délais requis.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président de séance rappelle les résolutions inscrites à l'ordre du jour. Il les met successivement aux voix.

Docusign Envelope ID: C2556FB2-8806-846A-82F5-743F303E6D9E

—

PREMIÈRE RESOLUTION

Constitution de la Société

Les associés décident de constituer une Société à responsabilité limitée, régie par les dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que par les statuts adoptés aux termes du présent acte.

Les principales caractéristiques de la Société sont les suivantes :

Dénomination sociale : 2LCH

Capital social : 5 000 €

Parts Sociales composant le capital social : 100

Siège social : 129 boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

L'objet social de la Société est le suivant :
La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- La création, l'acquisition, la propriété, l'exploitation, la location et la vente de tous fonds de commerce de restaurant, bar, brasserie, licence de débit de boissons, salon de thé
- La participation de la société par tous les moyens, dans toutes les opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles ou d'achat de titres du droit sociaux, de fusion ou autrement

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEUXIÈME RESOLUTION

Nomination de Monsieur Long CHENG en qualité de Gérant

La Collectivité des Associés décide de nommer Monsieur Long CHENG, né le 18/07/1989 à ZHEJIANG (Chine), de nationalité Chinoise, demeurant 12 residence du Parc, 93120 LA COURNEUVE (France), en tant que Gérant.

Monsieur Long CHENG exercera ses fonctions sans limitation de durée.

Monsieur Long CHENG a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Gérant, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Docusign Envelope ID: C2556FB2-8806-846A-82F5-743F303E6D9E

TROISIÈME RESOLUTION

Adoption des statuts et constatation de la souscription

Les soussignés ont adopté les statuts présentés et ont matérialisé leurs engagements par un apport total, respectivement :

Souscripteur	Type d'apport	Parts sociales souscrites	Montant souscrit
Lisi HUANG	Numéraire	51	2 550,00 €
Long CHENG	Numéraire	49	2 450,00 €
	TOTAL	**100**	**5 000,00 €**

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

QUATRIÈME RESOLUTION

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

CETTE RÉSOLUTION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

—

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Collectivité des Associés.

Docusign Envelope ID: C2556FB2-8806-846A-82F5-743F303E6D9E

Les associés :

Signed by:
A5CDB3D88FB9492...

_____

Madame Lisi HUANG

签署人：
35E0042F9B57494...

_____

Monsieur Long CHENG, Gérant et associé, président de séance